

Les associations de locataires ont la parole...

Confédération Syndicale des Familles (CSF)

4 ans à défendre la voix des locataires !

Lors des dernières élections, vos votes ont porté La CSF au rang de première fédération de défense des locataires à Actis. Nos actions ont cherché à être à la hauteur de la responsabilité que vous nous avez confiée. Nous avons mené, avec d'autres, l'âpre combat de la sauvegarde d'Actis comme office 100 % public et l'avons gagné.

Nous avons été très actifs au sein des différentes commissions émanant du Conseil d'administration et du Plan de concertation locative : attribution des logements, gestion sociale, contrats d'entretien, charges..., autant de sujets que nous avons travaillés dans le souci d'amélioration pour tous les locataires. Et sur le terrain au quotidien, salariés et militants ont accompagné de nombreuses résidences en appui à nos référents des locataires et ont aidé à la résolution de beaucoup de réclamations. Nos équipes restent toujours mobilisées à vos côtés.

Contact : CSF 04 76 44 51 71 • udcsf38@la-csf.org • www.lacs38.org

INDECOSA-CGT

Élection des représentants des locataires

Début décembre se tiendront les élections des représentants des locataires au Conseil d'administration d'Actis. Ces élections ne sont pas une fin en soi mais un moyen pour porter vos revendications légitimes. INDECOSA-CGT vous accompagne quotidiennement face au bailleur. Nous avons des permanences journalières. Nous pouvons vous accompagner pour un contrôle des charges, des renseignements juridiques, des états des lieux etc. L'adhésion collective annuelle est de 30 euros pour un quartier ou un ensemble d'immeubles.

Il est important que les locataires se mobilisent pour ces élections, face aux attaques du Gouvernement. Faites entendre votre voix : ne vous abstenes pas !

Contact : INDECOSA-CGT 09 65 16 96 16 • indecosacgtisere@orange.fr

Confédération Nationale du Logement (CNL)

Élections des représentants des locataires 2022, à vous de décider !

Les élections des représentants des locataires se tiendront du 15 novembre 2022 au 15 décembre 2022. Ce sera l'occasion pour les locataires d'élire leurs représentants auprès de leur bailleur.

Élus pour 4 ans, ils sont appelés à siéger aux conseils d'administration et aux différentes instances des bailleurs.

Début novembre, vous recevrez le matériel de vote avec enveloppe qui vous permettra de voter et de choisir votre fédération de défense des locataires et votre administrateur au sein d'Actis. Nous porterons vos réclamations avec assurance et défendrons vos droits pour un logement digne et des loyers modérés !

Contact : Fédération départementale de l'Isère de la CNL • 04 38 86 11 36 • 6 rue Berthe-de-Boissieux • 38000 GRENOBLE • contact@cni-isere.fr

Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)

Une victoire : le bouclier tarifaire du gaz

Après de nombreuses démarches tant au niveau local que national, la CLCV a obtenu l'extension du bouclier tarifaire sur le prix du gaz à l'ensemble des logements (HLM et Copropriétés) raccordés à une chaufferie collective (annonce faite par le Premier Ministre en février). Cette victoire répond aux besoins d'équité et de justice que les consommateurs demandaient et que la CLCV soutenait auprès des pouvoirs publics.

Depuis de nombreux mois, la CLCV dénonçait l'envolée du prix du gaz mais aussi de l'électricité. Nous avons obtenu un certain blocage des prix, d'abord jusqu'à fin juin, puis une prolongation de l'application du bouclier jusqu'à fin décembre 2022 pour tous les usagers. La CLCV reste très mobilisée sur ce dossier.

Contact : CLCV38 04 76 22 06 38 • isere@clcv.org • www.clcv-isere.org

Confédération générale du logement (CGL)

Élire ses représentants auprès des bailleurs est un droit. La CGL présente ses listes pour défendre les locataires. Nous avons à cœur de porter les demandes des locataires qui nous font appel. Nous le faisons parce que vous aviez fait confiance aux candidats. Nos élus, avec votre aide, se sont mobilisés pour porter vos voix et avancer pour avoir gain de cause. Pour les prochaines élections, 15 novembre 15 décembre, nous devons voter et élire nos représentants qui disent non à la hausse de loyer et charges. La CGL est toujours présente auprès des locataires.

Contact : CGL Isère 07 68 45 89 70 • cglisere@gmail.com • www.lacgl.fr



CONTACTEZ VOTRE AGENCE :

Territoire Paul-Cocat
Agence Abbaye-Jouhaux / Agence Teisseire
Tél. 04 76 25 01 03
agence-abbaye@actis.fr
agence-teisseire@actis.fr

Territoire Marie-Reynoard
Agence Capuche / Agence
Villeneuve-Village Olympique-Vigny Musset
Tél. 04 76 40 08 23
agence-capuche@actis.fr
agence-voyn@actis.fr

Territoire Jean-Jaurès
Agence Berriat-Centre Ville
Agence Mistral Eaux-Claires
Tél. 04 76 03 72 30
agence-berriat@actis.fr
agence-mistral@actis.fr

NOS AGENCES VOUS ACCUEILLENT :

Lundi, mercredi, vendredi : de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 16h30
Mardi, jeudi : de 8h30 à 12h
et sur rendez-vous de 13h30 à 16h30

Par téléphone : du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

MON ESPACE LOCATAIRE EN LIGNE :

www.actis.fr

24 h/24



Relief



LETTRÉ TRIMESTRIELLE
DES LOCATAIRES

N°130 SEPTEMBRE 2022

Édito

Le nouveau gouvernement mis en place au lendemain des élections législatives compte dans ses rangs un ministre du logement et de la politique de la ville, Olivier Klein. Dans une interview accordée à un grand média national pendant l'été, il a déclaré : « le logement social, c'est la chance de ce pays ».

Ne tombons pas dans l'euphorie et attendons des preuves concrètes mais profitons en cette rentrée de cet espoir, celui de remettre l'habitat en général et le logement social en particulier comme un axe essentiel de développement de notre pays.

D'autant plus que la période est agitée et incertaine (crise énergétique, guerre en Ukraine). Avec pour conséquence, le retour d'une inflation galopante, qui nous ramène dans les années 70-80.

Pour le monde Hlm, les conséquences sont lourdes : des coûts de construction qui progressent fortement et qui impactent les projets en « neuf » et en « réhabilitation » mais également les dépenses de maintenance.

Mais c'est aussi un taux du Livret A, qui a quadruplé depuis le début de l'année, de 0,5 % à 2 % depuis le 1^{er} août, augmentant le poids des intérêts des emprunts à rembourser.

Heureusement, des éléments positifs viennent atténuer les effets de l'inflation : bouclier tarifaire sur l'énergie, actualisation des APL et des pensions de retraites, revalorisation du Smic, loi sur le pouvoir d'achat.

Autant de mesures qui bénéficient à la population française et donc à vous, locataires du parc Hlm.

Le congrès Hlm en septembre sera l'occasion d'aborder ces enjeux. Espérons que le logement sera la grande cause nationale du quinquennat. Investir dans le logement social, c'est répondre aux enjeux environnementaux, sociétaux et économiques, c'est s'engager pour aujourd'hui et demain.

Stéphane Duport-Rosand,
Directeur général

repères

Élections des représentants des locataires

Le 14 décembre prochain, tous les locataires sont appelés à élire leurs 5 représentants au Conseil d'administration d'Actis.

Voter aux élections, c'est choisir les représentants qui défendront vos intérêts au Conseil d'administration de votre organisme Hlm. Vous votez pour faire entendre votre avis. Les locataires peuvent choisir dans les programmes le candidat qui comprend le mieux leurs attentes et leurs besoins.

Ces candidats habitent dans une résidence gérée par Actis. Ils connaissent donc la réalité du terrain et ils partagent les mêmes intérêts.

Les représentants élus participent à la prise de décision sur les sujets essentiels :

- Les orientations stratégiques de l'organisme,
- Le programme de travaux et de développement,
- Le budget de l'organisme Hlm,
- Une augmentation de loyer,
- La vente d'immeubles...

Qui peut voter ?

Tous les locataires d'Actis, titulaires d'un contrat de location (bail) pour un logement, depuis 6 semaines au moins à la date du scrutin, peuvent voter.

Chaque électeur dispose d'une voix. Les personnes morales peuvent voter par l'intermédiaire d'un mandataire habilité.

•• suite page 2 ••



Comment et quand voter ?

L'élection de vos représentants au Conseil d'administration d'Actis s'effectuera par correspondance ou par Internet. À ce titre, le 28 novembre 2022 au plus tard, vous recevrez l'ensemble du matériel de vote, à savoir :

- une note d'information concernant les modalités de vote,
- un bulletin de vote contenant les étiquettes représentant les différentes listes candidates et vos codes d'accès Internet,
- une liasse des professions de foi de chacune des listes candidates qui en aura fait le dépôt.

Il vous suffira alors de voter :



par correspondance, en suivant la procédure suivante :

- coller l'étiquette correspondant à la liste de votre choix sur la carte T,
- détacher cette carte T et la poster (sans l'affranchir).

Attention : votre carte T devra parvenir au dépôt postal avant le 14 décembre 2022.

OU



par Internet

avant le 13 décembre 2022 à 23h.

Pour être candidat

Constitution des listes de candidats

Les listes de candidats constituées, conformément à la législation en vigueur, seront composées alternativement d'un candidat de chaque sexe et présentées par des associations œuvrant dans le domaine du logement. Les associations des candidats doivent être affiliées à une organisation nationale siégeant à la Commission nationale de concertation, au Conseil national de l'habitat ou au Conseil national de la consommation et

indépendantes de tout parti politique ou organisation à caractère philosophique, confessionnel, ethnique ou racial et ne pas poursuivre des intérêts collectifs qui seraient en contradiction avec les objectifs du logement social.

Dépôt des listes

Pour être étudiées, les listes de candidats doivent être déposées à Actis **au plus tard le lundi 3 octobre 2022 à 12 h.**

Inscription sur une liste de candidats

Pour pouvoir s'inscrire sur une liste de candidats, il faut :

- être locataire d'un logement d'Actis,
- être âgé de 18 ans minimum,
- pouvoir produire la quittance correspondant à la période de location précédant l'acte de candidature, et confirmant que le locataire candidat est à jour du paiement de ses loyers ou a un plan d'apurement respecté,
- être présenté par une association correspondant aux critères précédemment exposés.

vie pratique

Sous-louer son appartement : une fausse bonne idée

Avec la multiplication des sites dédiés ces dernières années tel que Airbnb, il est important de rappeler que la sous-location saisonnière d'un logement social est strictement interdite.

De plus, le propriétaire est en droit de réclamer le reversement du produit de ces sous-locations.



Sous-louer une chambre de son logement social ou le logement entier, durant de brèves périodes en utilisant une plateforme spécialisée expose le locataire à une résiliation du bail, ainsi qu'à une amende de 9 000 €.

annonces

ACTIS vous propose à la vente des biens immobiliers. Retrouvez toutes nos offres sur www.actis.fr



Garages à louer

Garages et parkings à la location sur Grenoble (Hoche, Capuche, Europole, etc), Saint-Martin d'Hères...

Contactez votre agence ou rendez-vous sur www.actis.fr

vie pratique

Comment économiser sur sa facture d'électricité ?

En cette période de crise de l'énergie, il est important de prendre conscience de sa consommation électrique.

Voici quelques astuces et conseils pour surveiller et réduire sa consommation au quotidien :

Dans la salle de bain :

- Profitez des « heures creuses » si vous bénéficiez de cette option tarifaire. Pour cela, certaines machines sont équipées d'un « départ différé ».
- Séchez le linge à l'air libre le plus souvent possible.

Dans la cuisine :

- Privilégiez les programmes « Éco » du lave-vaisselle (qui lavent à température plus basse) ou à 50°C qui permettent de réduire encore la consommation (jusqu'à 45 % par rapport au programme intensif). Ce sont d'ailleurs les programmes les plus employés par les ménages.
- Profitez des « heures creuses » si vous bénéficiez de cette option tarifaire.
- Un combiné (réfrigérateur + congélateur) rentabilise mieux l'énergie s'il est équipé de deux compresseurs. Attention aux réfrigérateurs américains : ils distribuent des glaçons mais consomment deux fois plus qu'un appareil classique !
- Adoptez les bons réglages de température : entre +4°C et +5°C pour le réfrigérateur, -18°C pour le congélateur.



- Ne placez pas le réfrigérateur près d'une source de chaleur : il consommera plus que nécessaire s'il est placé au soleil, à côté d'un radiateur ou d'un four.
- Pensez à dégivrer dès que la couche de givre dépasse 2 à 3 mm : les appareils en froid ventilé n'ont pas besoin de dégivrage et répartissent mieux le froid mais ils consomment davantage (jusqu'à 30 % en plus).
- Nettoyez votre appareil régulièrement : la grille arrière doit être dépoussiérée. La poussière et la saleté accumulées peuvent être à l'origine de 30 % de l'électricité consommée par l'appareil. Les joints doivent être propres et bien ajustés : s'ils adhèrent mal, votre frigo consommera plus.

événements

La Semaine Bleue 2022

La Semaine Bleue, semaine nationale des retraités et personnes âgées est l'occasion de promouvoir un autre regard porté sur le vieillissement et la vieillesse.

Actis, pleinement investit sur la question du vieillissement de ses locataires, participe à cette Semaine Bleue avec l'organisation de plusieurs événements gratuits : (Informations : innovations.sociales@actis.fr / 07 61 72 56 36)

POUR LES + 65 ANS,
VOISINS DE L'AGENCE PAUL COCAT :
Mardi 4 octobre 2022
de 12h30 à 16h

Fête de nos voisins aînés

Repas partagé et diverses activités : échanges autour de la vie de quartier, petite marche digestive, atelier « jardinage et cuisine » avec la Pirogue...

OÙ ? Salle Commune
20 bis rue Paul Cocat à Grenoble

POUR TOUS LES LOCATAIRES D'ACTIS :
Mercredi 5 octobre 2022
de 15h à 17h30

Les vignes en fête !

Changeons notre regard sur les aînés. Brisons les idées reçues ! Venez participer au théâtre Forum et découvrir le dispositif Vivre aux Vignes. Il sera suivi d'un goûter partagé.

OÙ ? 3 bis av. Général Randon à Grenoble
www.vivreauxvignes.fr



TOUT PUBLIC :

Jeudi 6 octobre 2022 à 15h

Vernissage – exposition

« Les maux dansent »

Avec l'association DiGi et Laurence Boussard, écrivaine publique. Venez découvrir les réalisations de l'atelier d'écriture et partager avec les habitants autour de cette œuvre collective.

OÙ ? 9 rue Jules Ferry à Grenoble
<https://digi38.org>